



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 48708

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les mesures anti-pollution. De nombreuses dispositions ont été mises en place qui manifestent la volonté du Gouvernement de préserver l'environnement (Charte de l'environnement, plan climat, plan national d'allocation des quotas de gaz à effet de serre, plan véhicules propres...). Toutefois, il apparaît que de nouvelles lois sont votées alors que les précédentes ne sont pas appliquées. Ainsi la loi sur l'air de 1996 stipulait que les administrations devaient acquérir 20 % de véhicules propres. Or, en 2004, il semblerait que le parc de l'État compte moins de 10 % de véhicules fonctionnant à l'électricité et au gaz et que 40 % des ministères n'ont pas acheté un seul de ces véhicules. En conséquence, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour inciter les administrations à respecter le texte de cette loi.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'équipement en véhicules propres du parc public de véhicules à moteurs. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 crée l'article L. 318-2 du code de la route qui prévoit, pour les flottes publiques de plus de vingt véhicules, un renouvellement à hauteur de 20 % en véhicules alternatifs, définis comme fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au gaz naturel. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a dressé un premier bilan de ces dispositifs à partir d'une enquête menée en septembre 2001 auprès de 389 organismes publics représentatifs des organismes concernés par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Un second bilan a été réalisé en décembre 2004 à partir d'une enquête réalisée auprès de 402 organismes équivalents. Il ressort de ces bilans que le parc de véhicules propres demeure relativement constant, les véhicules GPL, gaz naturel véhicules (GNV) et électriques représentant près de 7 % du parc total en 2001, une légère augmentation ayant été constatée en 2004. Cette augmentation s'explique par un taux d'acquisition de véhicules propres de l'ordre de 10 % entre 2001 et 2004. Les organismes interrogés prévoient que ce taux atteindra 13,6 % en 2006. Afin de développer ces filières, l'État a confié à l'ADEME la gestion d'un panel d'aides financières destinées spécifiquement aux collectivités et visant à les inciter à s'équiper en véhicules alternatifs : aides au diagnostic et à la décision, aides dans le cadre d'opérations exemplaires et aides à l'acquisition de véhicules alternatifs. Ces aides doivent pallier les inconvénients spécifiques à ces filières : manque d'autonomie, difficultés d'approvisionnement et contraintes de maintenance. Grâce à ces aides, le taux d'acquisition de véhicules propres par les communes de plus de 100 000 habitants a ainsi atteint 41 % en 2004. Dans ce domaine, l'État doit se montrer exemplaire. Aussi, est-il apparu nécessaire de suivre les évolutions des acquisitions de véhicules propres des administrations de l'État. Pour cela, un tableau de suivi des acquisitions de véhicules propres par l'administration est en cours d'élaboration. Il permettra prochainement d'évaluer de manière précise les évolutions des filières de véhicules propres au sein du parc de véhicules de chaque ministère. Par ailleurs, au sein de la commission interministérielle « véhicules propres et économes », un groupe de travail a reçu pour mission d'élaborer des propositions de mesures incitatives à l'acquisition par l'administration de véhicules propres et économes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48708

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8039

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4254